

Drøftelser i Rådet (almindelige anliggender) den 4. og 5. december 2000
Beratungen des Rates "Allgemeine Angelegenheiten" vom 4. und 5. Dezember 2000
Αποφάσεις του Συμβουλίου Γενικών Υποθέσεων της 4ης και 5ης Δεκεμβρίου
Deliberations of the General Affairs Council of 4/5 December
Deliberaciones del Consejo "Asuntos Generales" de los días 4 y 5 de diciembre
Délibérations du Conseil « Affaires générales » des 4 et 5 décembre
Deliberazioni del Consiglio "Affari generali" del 4 e 5 dicembre 2000
Beraadslagingen van de Raad Algemene Zaken op 4 en 5 december
Deliberações do Conselho "Assuntos Gerais" de 4 e 5 de Dezembro
4. ja 5. joulukuuta kokoontuneen yleisten asioiden neuvoston tekemät päätökset
Förhandlingar i rådet (allmänna frågor) den 4 och 5 december

IN THE CHAIR: MR DAVID MARTIN

Vice-President

(The meeting began at 3.05 p.m.)

I would like to apologise for the absence of the President, Mrs Fontaine, who had a long-standing engagement which she unfortunately could not cancel to be here today. We are very pleased to be hosting this meeting.

It has been called at the initiative of the French presidency who informed us that they wished to report on the outcome of the General Affairs Council which was held on 4 and 5 December 2000. We should applaud Mr Moscovici and his colleagues for taking this initiative. It is the first time that it has happened in advance of an IGC and I want to thank him for being with us this afternoon.

(Applause)

Moscovici, Conseil. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Députés, merci de m'accueillir dans cette enceinte qui est plutôt, je crois, habituellement réservée aux auditions du président de la Commission européenne. C'est un honneur auquel la présidence du Conseil finissante est particulièrement sensible.

J'ai donc tenu à venir devant vous aujourd'hui pour vous présenter les points les plus saillants du prochain Conseil européen à Nice, dans deux jours maintenant, à la lumière des travaux du conclave de dimanche consacré à la Conférence intergouvernementale, et du Conseil « Affaires générales » qui vient juste de s'achever. Il me semble en effet tout à fait nécessaire que votre Assemblée soit informée immédiatement et directement des travaux du Conseil, en particulier à la veille d'un Conseil européen que chacun s'accorde à reconnaître comme décisif pour l'avenir de l'Union.

Vous savez qu'Hubert Védrine et moi-même nous sommes employés à respecter une telle discipline, qui a été aussi un plaisir, après chaque Conseil « Affaires générales », depuis le mois de juillet, contribuant ainsi, je le crois et je l'espère, à un débat bienvenu et constructif entre nos deux institutions. Je suis en effet intimement convaincu que le dialogue politique entre le Conseil et le Parlement doit être intensifié et approfondi et qu'il constitue sans aucun doute une des clés d'un fonctionnement plus démocratique de notre Union. Par ces initiatives, par les multiples interventions devant les organes du Parlement - et je viens de faire une sorte de statistique : il y a eu plus de soixante présences présidentielles ou gouvernementales devant le Parlement européen. Je crois que c'est un record pour une présidence. J'en ai moi-même assuré plus de vingt - j'espère très sincèrement que la présidence française du Conseil aura pu aider à développer une nouvelle relation entre les deux institutions, en tout cas à conforter cette relation, et si telle est aussi votre appréciation, ce sera, je crois, un succès de cette présidence auquel je serai fier d'avoir apporté ma pierre. Mais j'entre, sans plus tarder, dans le vif du sujet.

Hubert Védrine vous a présenté la semaine dernière, en plénière, à moins que ce ne soit ici, l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour du Conseil européen de Nice. Je me concentrerai donc aujourd'hui sur les points les plus importants et les plus sensibles dont les chefs d'État et de gouvernement auront à discuter dans les jours qui viennent. Je commencerai, comme d'habitude, parce que je sais aussi que c'est le point sur lequel nous serons jugés - et quand je dis nous, je ne parle pas seulement de la présidence, mais des Quinze collectivement - par la réforme des institutions à laquelle nous avons consacré, dimanche, notre dernier conclave. Vos représentants, MM. Brok et Tsatsos, que je salue, y assistaient, bien entendu,

et ils y ont, comme toujours, participé activement en relayant auprès de la Conférence les positions du Parlement européen, telles qu'elles sont notamment reflétées dans la résolution adoptée jeudi dernier en plénière. Il va de soi que nous saurons en tenir compte, ou en tout cas que nous nous efforcerons d'en tenir compte.

Ce conclave fut une séance de travail très utile, quoique pas vraiment facile, de remise à plat des dossiers. Elle n'était pas facile parce qu'elle n'a pas été, il faut en convenir, l'occasion d'enregistrer réellement des avancées nouvelles, et c'est à Nice même que les choses vont se dérouler. Ce n'est pas, d'ailleurs, étonnant ou inquiétant en soi, à quelques jours du Conseil européen et compte tenu du temps et des efforts déjà consacrés à cette question majeure et complexe. Mais, je vous l'ai dit, cette réunion en conclave a permis néanmoins de faire le point sur la plupart des sujets de la CIG, et c'est de cela que la présidence a besoin maintenant pour préparer la phase ultime de la négociation, ce que nous sommes en train de faire.

Le souci de la présidence, à ce stade, c'est de créer les conditions favorables à la conclusion d'un bon accord, du meilleur, du plus ambitieux accord possible. Il faut, me semble-t-il, aborder cette phase, qui est sans doute la plus délicate, avec un peu de sérénité. Nice, nous le savons tous, constituera une étape décisive pour l'avenir de l'Europe. Nous devons la réussir. Il y a eu, notamment au cours des dernières semaines, des moments de tension, des moments d'inquiétude, des moments de crispation, voire même de dramatisation. C'est inévitable. Il en va de même chaque fois que les enjeux sont importants pour l'Europe.

Il est temps, maintenant, de calmer le jeu et non pas d'entretenir cette tension en émettant des pronostics - que je trouve personnellement un peu hasardeux, je l'avoue - sur l'issue d'une négociation difficile, en formulant de nouvelles demandes, alors qu'on sait que l'heure est à la recherche du réalisme et d'un accord. C'était bien là l'esprit du conclave de dimanche dernier. C'était l'esprit des délégations, mais aussi, je n'en doute pas, de la Commission et des représentants du Parlement européen, car chacun d'entre nous, bien sûr, avec sa spécificité, a désormais le souci de l'intérêt général communautaire, pour reprendre les termes employés par votre présidente, Nicole Fontaine, hier au Conseil « Affaires générales ».

Quel est l'état des travaux ? Le conclave a été l'occasion d'examiner le document de synthèse révisé de la présidence, en particulier sur les coopérations renforcées, sujet qui n'avait pas été examiné jusqu'à présent à fond, ainsi qu'une proposition de la présidence sur la formalisation du principe de rotation égalitaire pour la composition de la Commission à partir de 2006.

S'agissant des coopérations renforcées, notre débat a permis de constater que la proposition de la présidence constituait un équilibre acceptable pour la grande majorité des délégations. Le problème principal qui subsiste encore concerne le champ d'application des coopérations renforcées dans ce qu'on appelle le deuxième pilier. Plusieurs délégations ont des objections sérieuses à ce qu'on y inclue la défense, même si nous avons noté qu'un début d'ouverture existait pour la coopération en matière d'armement. Cette question devra être traitée à Nice. En ce qui concerne le rôle de la Commission dans ce type de coopération renforcée, j'ai constaté un accord pour que l'on respecte pleinement les compétences de cette institution telles que définies par le Traité, s'agissant de la politique étrangère, de sécurité et de défense.

Deuxième sujet, la taille et la composition de la Commission. Les positions connues des États membres ont été rappelées en ce qui concerne l'inscription éventuelle du principe de plafonnement et de rotation égalitaire dans le Traité. Les ministres ont débattu d'une proposition de rédaction, pour le cas où ce principe serait retenu par la Conférence. La présidence tiendra évidemment compte des remarques des délégations sur sa proposition. La question de fond, concernant le fait de savoir s'il y aura ou pas de plafonnement, ne pourra évidemment être réglée qu'à Nice.

Enfin, les délégations ont été invitées à présenter leurs observations sur les modifications apportées au document de synthèse de la présidence sur les autres questions. Nombre de ces délégations se sont félicitées de ces modifications, qui prennent en compte les remarques spécifiques des États membres, en particulier sur le vote à la majorité qualifiée, sans remettre en cause notre objectif d'un accord ambitieux dans ce domaine, accord ambitieux qui devra aussi, bien sûr, dans la plupart des cas, prévoir une application concomitante de la codécision et de la majorité qualifiée, et je sais que c'est là un des soucis principaux exprimés par le Parlement européen et rappelés par Nicole Fontaine, hier après-midi. Des difficultés subsistent néanmoins sur certains articles, et les positions, là aussi, connues, des délégations ont été rappelées sur les domaines les plus sensibles de la majorité qualifiée, qui ne sont pas résolus, à deux jours de Nice: la fiscalité, le domaine social, la justice et les affaires intérieures, la politique commerciale extérieure, mais aussi la cohésion.

Et puis, il y a aussi, en toile de fond en quelque sorte, de ce débat sur l'extension du vote à la majorité qualifiée, la question de la repondération des voix au Conseil. Là encore, c'est clair, la question ne pourra être tranchée qu'au niveau des chefs d'État et de gouvernement à Nice. Nous avons pu noter, je tiens à le souligner, car ce point intéresse votre Assemblée, que la proposition de la présidence de rédaction de l'article 230, qui étend au Parlement européen le statut de requérant institutionnel devant la Cour de justice, n'a fait, lors de ce conclave, l'objet d'aucune critique de la part des délégations. Donc, nous pouvons considérer, je pense, qu'elle sera acceptée. Enfin, des difficultés spécifiques ont également été

rappelées concernant l'article 7, bien que la très grande majorité des délégations soient désormais en mesure d'accepter la dernière rédaction proposée par la présidence sur ce sujet.

Voilà ce que je pouvais dire là-dessus. Comme vous le voyez, il reste du travail pour le Conseil européen de Nice. La présidence fera tout son possible pour clarifier au maximum les textes qui serviront de base aux discussions, en tenant compte des préoccupations de chacun. Soyez convaincus - et je réponds là à la préoccupation exprimée par Mme Fontaine, hier - que le souci de la présidence, à propos des résultats de Nice, n'est pas exclusivement, et je dirais même pas principalement quantitatif, en particulier s'agissant de la majorité qualifiée. Il n'y aura de bon traité que si nous avançons ensemble sur les sujets les plus sensibles. Notre approche a toujours été, et elle restera jusqu'au bout, exigeante et qualitative.

Je dirai quelques mots, à présent, sur les autres résultats importants de la présidence française. Nous savons tous que la réforme des institutions sera le principal sujet à l'ordre du jour du Conseil européen de Nice. Mais cela ne doit pas occulter les travaux réalisés dans les autres domaines au cours de ce semestre, qui seront conclus à Nice et qui constitueront, je crois, des résultats très importants pour l'avenir de l'Europe. Je ne vais pas en faire une revue exhaustive. Je ne reparlerai pas, par exemple, de la Charte européenne des droits fondamentaux, qui sera proclamée à Nice par les trois institutions. Je ne reviendrai pas non plus sur les sujets liés à la politique étrangère et de sécurité qu'Hubert Védrine et Alain Richard sont venus exposer devant vous la semaine dernière, dans le cadre de votre débat annuel sur la PESC. Je vais donc plutôt évoquer d'autres sujets marquant le souhait, qui était le souhait principal de la présidence française, à savoir que l'Europe puisse aller davantage à la rencontre des préoccupations concrètes de ses citoyens. Je crois que c'est fondamental.

Quelques priorités, donc, quelques sujets emblématiques. La sécurité des transports maritimes, d'abord. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet devant vous, à la suite des naufrages, au large des côtes françaises, des navires Erika et Ievoli Sun. Tout cela avait créé un très grand mouvement de sympathie des opinions publiques des autres États membres. Dans ce contexte, les ministres des Transports ont adopté un certain nombre de mesures dont les implications sont très fortes, parce qu'elles visent à éliminer rapidement les navires à simple coque, à renforcer les inspections dans les ports et à durcir les contrôles des sociétés de classification. Je sais que votre Assemblée a examiné ces textes qu'elle a, pour la plupart, renforcés, ce dont, je le dis à titre personnel, je me félicite. J'espère que nous pourrons, lors de la prochaine session du Conseil des ministres des transports, les 20 et 21 décembre prochains, aller plus loin en procédant à l'examen d'un deuxième paquet de mesures qui s'ajoutent, et décider que tout cela sera d'application immédiate.

Deuxième sujet : la sécurité alimentaire. Là encore, je ne reviens pas devant vous sur le fond de l'affaire, que vous connaissez. Je crois que le Parlement européen, comme les autorités françaises, mais aussi, de plus en plus, les autorités des autres États membres, partagent la même inquiétude. Nous la partageons tous quant à l'évolution de l'épidémie d'ESB et de sa variante humaine. C'est un enjeu considérable de santé publique. Nous avons voulu tenter de contribuer à des solutions, qui ne peuvent être trouvées que dans un cadre européen. À cet égard, le Conseil « Marché intérieur-consommateurs », que j'ai présidé jeudi dernier, 30 novembre, est parvenu à fixer, sous la forme d'une résolution, une doctrine communautaire en ce qui concerne le principe de précaution, tant sur le plan interne que sur le plan externe. Je crois donc qu'il y a là une base doctrinale, en quelque sorte, qui nous manquait jusqu'alors.

Par ailleurs, je retiens de cette session du Conseil « Marché intérieur-consommateurs » que nous sommes parvenus à un accord important sur le principe de créer une autorité alimentaire indépendante chargée de l'évaluation des risques. Par son expertise, cette autorité, cette agence, permettra aux gouvernements d'arrêter les choix nécessaires, et c'est là quelque chose de crucial. Sur ce terrain-là, qui est celui de l'urgence, je crois que nous, décideurs publics, nationaux et européens, ensemble, sommes particulièrement attendus par nos concitoyens. À cet égard, d'ailleurs, je veux saluer l'initiative prise par la présidence du Conseil, le Parlement et la Commission, de réunir, les 28 et 29 novembre derniers, un forum sur le marché intérieur, parce qu'à l'évidence il nous faut parler de plus en plus avec ce qu'on appelle la société civile - appelons-la, la société tout court - et l'associer à l'élaboration des normes juridiques qui est notre travail propre.

Troisième sujet dont je voulais parler : les services d'intérêt général. Le gouvernement français avait souhaité inscrire ce thème de réflexion à l'ordre du jour des travaux de sa présidence. Trois ans après l'adoption d'un article 16, qui consacre dans le Traité la place éminente des services d'intérêt général, parmi les valeurs communes qui fondent un modèle social européen, il nous est apparu souhaitable de lancer un processus communautaire en vue de préciser le contenu de cet article. C'est le sens, d'ailleurs, d'une déclaration qui a été adoptée par le Conseil « Marché intérieur-consommateurs » et qui sera également annexée aux conclusions de Nice. Il est très important, en effet, que l'article 16 que je viens d'évoquer, et l'article 86 du Traité relatif aux aides d'État, n'apparaissent pas comme contradictoires mais complémentaires. Bien sûr, là-dessus, il y a des sensibilités nationales connues, des sensibilités politiques, également connues, mais un consensus s'est heureusement dégagé autour des idées suivantes : reconnaissance de la capacité des États membres à désigner et à organiser chez eux les activités qui relèvent des missions d'intérêt général, reconnaissance de la contribution indispensable des services d'intérêt général à la cohésion territoriale, à la cohésion sociale, à la compétitivité, enfin reconnaissance du rôle de la Commission comme instance d'évaluation de la compatibilité des conditions d'exercice des missions d'intérêt général avec les règles du marché intérieur. Au total, c'est une déclaration substantielle qui, là encore, pourra être annexée aux conclusions.

Quatrième résultat que je souhaite mentionner brièvement, ce sont les progrès accomplis dans le domaine social. Il y a déjà eu des résultats dont je vous ai déjà parlé : accord politique sur la lutte contre les discriminations en matière d'emploi, mais au-delà, la dernière session du Conseil « Emploi et politique sociale » a abouti à d'autres résultats très importants. D'abord, l'adoption du paquet emploi annuel, le programme de lutte contre l'exclusion sociale, le programme en matière d'égalité hommes-femmes, ainsi que l'approbation du rapport d'étape sur l'avenir de la protection sociale. Enfin, et surtout, je veux mentionner l'accord sur un texte dont la présidence française avait fait une de ses principales priorités, l'Agenda social, véritable programme de travail des Quinze pour les cinq ans à venir, qui identifie un certain nombre de domaines sur lesquels il est essentiel d'avancer pour renforcer le modèle social européen auquel nous sommes tous profondément attachés.

Les chefs d'État et de gouvernement devront toutefois, à Nice, trouver un accord sur deux autres textes également très importants, la directive « information-consultation » et le volet social du statut de la société européenne. Je dirai qu'il me semble que nous sommes aujourd'hui proches d'un accord. J'espère que nous franchirons la frontière qui sépare la proximité, de l'accord lui-même. Cinquième résultat auquel je veux faire allusion, parce que, là encore, il est très important pour le fonctionnement de l'Union, c'est l'accord sur le paquet fiscal qui, vous le savez, était au programme de l'Union depuis des années, et dont la présidence française avait fait l'une de ses priorités. Le Conseil « Écofin » est parvenu, la semaine dernière, à un accord sur l'harmonisation fiscale de l'épargne qui officialise, dans la ligne des conclusions du Conseil européen de Feira, le principe de l'échange d'informations sur les conditions de taxation des non résidents, qui fixe un taux de retenues à la source ainsi que les modalités de partage de la recette fiscale entre État taxateur et État de résidence.

Voilà ! Je ne voudrais pas lasser, mais je pourrais aussi évoquer les résultats qui ont été obtenus sur d'autres sujets très importants. Je pense à l'enveloppe budgétaire du programme MEDA plus. Je pense, peut-être aussi, à une déclaration sur le sport. Je suis conscient de tout cela. Je crois que la présidence française a joué son rôle d'honnête courtier de l'Union européenne, qu'elle a poursuivi ses priorités avec ténacité. Il reste désormais à conclure un bon traité de réforme des institutions, qui permette d'ouvrir la voie aux prochains élargissements de l'Union. Nous savons que ce sera très difficile, mais là encore je crois que la présidence française aura mis tout en oeuvre pour préparer cette phase finale de la négociation.

J'en ai à présent terminé avec cette présentation des différentes formations du Conseil, à la veille du Conseil européen de Nice. En raison de la venue d'Hubert Védrine et d'Alain Richard la semaine dernière, je n'ai pas jugé utile de revenir longuement, aujourd'hui, sur les questions liées à la politique étrangère et de sécurité commune. Toutefois, je veux dire deux mots sur trois séries de textes finalisés hier par le Conseil « Affaires générales ».

D'abord, une série de textes sur la défense, qui seront associés aux conclusions du Conseil européen de Nice, et qui consacrent les efforts entrepris depuis plusieurs mois - j'oserais dire depuis deux ans, très précisément - depuis le sommet franco-britannique de Saint-Malo, comme l'a rappelé hier le ministre britannique Robin Cook. Ensuite, le texte des conclusions du Conseil sur l'élargissement de l'Union, dont je vous avais rendu compte lors de ma précédente intervention devant vous le 21 novembre dernier, puisque ces conclusions résultent d'un grand débat qui s'était tenu au Conseil « Affaires générales » du 20 novembre. Comme vous le savez, ces conclusions du Conseil seront, elles aussi, annexées aux conclusions du Conseil européen. Je crois qu'elles sont importantes, parce qu'elles jalonnent le chemin qui permettra de finaliser les négociations d'adhésion à l'horizon de la fin 2002, du moins, bien sûr, pour les pays candidats qui seront prêts à adhérer à cette date.

Enfin, et c'est un résultat important, le partenariat euro-turc a été finalisé hier, dans de bonnes conditions. De bonnes conditions, dans la mesure où il satisfait les Quinze et où il agrée à la Turquie, à moins qu'il ne satisfasse la Turquie et n'agrée aux Quinze, peu importe, mais il permet à tous de s'y reconnaître. Il est donc conforme à ce que nous souhaitions et à ce que vous souhaitiez. Il est exigeant avec la Turquie, il précise de façon très nette les efforts que ce pays doit faire avant de pouvoir engager les négociations d'adhésion, tout en explicitant le soutien que l'Union européenne est disposée à lui apporter dans ce cadre. C'est donc là, je crois aussi, un résultat important, que je tenais à souligner.

J'en ai à présent terminé avec cette présentation, pour la dernière fois, en ce qui me concerne, au titre de la présidence française du Conseil. Je suis tout disposé maintenant à débattre avec vous de ces éléments de bilan, naturellement sans préjudice du bilan quasi définitif que nous pourrons faire après le Conseil européen de Nice et que le président du Conseil européen, le président Chirac, viendra présenter devant la plénière du Parlement européen, mardi prochain, 12 décembre.

(Applaudissements)

2-004

President. – Thank you very much for a very clear and, given the breadth of the subject, very concise presentation.

2-005

Poettering (PPE-DE). - Herr Präsident, Herr Ratspräsident, Kolleginnen und Kollegen! Ich möchte Herrn Ratspräsident Moscovici dafür danken, dass er heute hier ist. Ich glaube, das ist ein gutes Zeichen; hoffen wir, dass wir auch Erfolg haben in den jetzt vor uns liegenden Tagen. Es hat selten eine Zeit gegeben, in der ein bevorstehender Gipfel mit so viel Pessimismus begleitet wurde. Hoffen wir, dass sich dies alles am Ende positiv darstellen wird.

Herr Ratspräsident, entscheidend für uns, die EVP/ED-Fraktion, ist ein Durchbruch bei der Mehrheitsentscheidung, und ich appelliere an Sie als französische Präsidentschaft, dass Sie bei den Dienstleistungen im Rahmen der Handelspolitik mit gutem Beispiel vorangehen. Wenn Sie nicht mit gutem Beispiel vorangehen, wie wollen Sie dann erwarten, dass Ihnen die anderen folgen? Hier hat die französische Präsidentschaft eine gewaltige Verantwortung, an der sie auch nach Nizza gemessen wird.

Zweiter Punkt: die Neugewichtung im Rat. Wir haben mit Interesse nicht nur von der Kommission, sondern jetzt auch von der italienischen Regierung gehört, dass die doppelte Mehrheit, also die Ratsstimmen und die Bevölkerungsmehrheit, ein geeignetes Mittel sein kann, hier die Probleme zu lösen, und wir befinden uns nicht mehr in einem Europa der alten Machtpolitik, sondern in einem Europa der Demokratie, und diese Demokratie muss sich zumindest ein Stück auch im Rat widerspiegeln.

Dritte Bemerkung: der Prozess nach Nizza, wenn Nizza ein Erfolg wird, was wir hoffen. Europa ist noch nicht vollendet, deswegen brauchen wir nach Nizza eine neue Konferenz - ich sage ausdrücklich Konferenz und nicht Regierungskonferenz -, die sich mit den Grundlagen der Weiterentwicklung Europas befasst; manche nennen es Verfassung - ein Begriff, der mir durchaus sympathisch ist, wo es auch eine Klärung geben muss. Was macht die Europäische Union? Was machen die Mitgliedstaaten der Europäischen Union?

Herr Ratspräsident, ich appelliere an Sie und fordere von Ihnen, dass Frankreich als Präsidentschaft mit Mut vorangeht. Unsere Fraktion kann sich durchaus ein Nein vorstellen, wenn dieses Ergebnis von Nizza keine hinreichende Voraussetzung für einen guten Vertrag ist. Dann wäre es besser, in Nizza keinen Vertrag zu machen, die Verhandlungen durch die Schweden weiterführen zu lassen, wenn erforderlich durch die Belgier, als einen schlechten Vertrag abzuschließen, der am Ende nicht ratifiziert würde. Ich wünsche Ihnen jedoch für Nizza allen Erfolg, dem wir dann zustimmen können, aber sollte es diesen Erfolg nicht geben, werden wir auch die notwendigen Konsequenzen ziehen.

2-006

Barón Crespo (PSE). – Señor Presidente, ante todo quiero agradecer al Presidente en ejercicio del Consejo, al Sr. Moscovici, que haya tenido el gesto de comparecer para hacer un balance de la Presidencia. Planteo a continuación una primera pregunta en relación con la última frase que ha pronunciado. Él ha hecho un balance, según dice casi definitivo, sin perjuicio del debate de la semana próxima. Como ha dicho que el Presidente Chirac va a comparecer y hacer una presentación, querría saber si vamos también a mantener un debate con el Presidente de la República Francesa y Presidente en ejercicio del Consejo, Sr. Chirac, o si vamos a hacerlo con los Sres. Ministros Védrine y Moscovici.

Segunda pregunta: En el punto segundo de su intervención, se ha referido el Sr. Moscovici a la proclamación de la Carta fuera de la Conferencia. ¿Significa eso que la Presidencia excluye toda posibilidad de incluir, aunque sea a través del artículo 6.2, la Carta en los Tratados?

En tercer lugar, y en relación con la composición de las instituciones, le recuerdo lo que votamos en el Parlamento: que la composición y el funcionamiento del Parlamento, del Consejo y de la Comisión, en función de la doble legitimidad democrática, forman parte del mismo paquete.

Por último, hay que referirse también al "post-Niza". Es de esperar que, a pesar de todos los escepticismos y pesimismo, seamos capaces de dar el impulso suficiente para continuar el proceso de constitución de la Unión Europea, y subrayo la palabra "constitución".

Para concluir, señor Presidente, le quiero recordar al Presidente en ejercicio del Consejo que no somos espectadores, sino coprotagonistas de este proceso; que deseamos y necesitamos un éxito en Niza, pero que, en cualquier caso, juzgaremos los resultados y continuaremos con nuestra labor, que a nuestro entender está precisamente en relación con la constitución definitiva de la Unión Europea y su ampliación.

2-007

Haarder (ELDR). - Hr. formand, den liberale gruppe ønsker en kommissær fra hvert land for at bevare Kommissionens styrke som traktatens vogter. Vi ønsker brug af dobbelt flertal i Rådet. Vi ønsker, at kvalificeret flertal skal være hovedreglen, og derfor ønsker vi også fælles beslutningstagning, så Parlamentet bliver medlovgiver. Men det vigtigste af alt for os er, at udvidelsen ikke forsinkes. Udvidelsen er vor generations vigtigste bidrag til frihed, demokrati, fred og velstand. Der må ikke ske nogen forsinkelse. De nye lande må ikke blive gidsler i en strid om traktaten. De skal optages efter fortjeneste, når de er klar. De skal ikke sættes i venteposition, fordi vi strides. Derfor hr. rådsformand, hvis der nu ikke bliver enighed, vil det franske formandskab så indkalde til et nyt topmøde før jul eller for min skyld også gerne mellem jul og nytår, så vi ikke får en forsinkelse? Og til sidst et spørgsmål om statuten. Jeg vil gerne takke Dem varmt for den indsats, De har gjort for at finde en løsning, men jeg forstår, det er svært, og derfor vil jeg spørge: Hvad mener De, hr. rådsformand, der skal gøres for at skabe enighed i Rådet om en statut for Europa-parlamentarikerne?

2-008

Maes (Verts/ALE). – Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Raadsvoorzitter, het zou wel eens de eerste Top kunnen zijn waar het Parlement eigenlijk geen uitbreiding krijgt van zijn bevoegdheid. Kunt u ons verzekeren dat u er zal voor vechten dat dit niet gebeurt? Wij wensen dat het vetorecht valt als regel. Wij wensen dat er meerderheidsbeslissingen komen maar dat die tegelijkertijd met de zeggenschap van het Europees Parlement gepaard gaan.

Wij zouden ook willen dat er gepleit wordt voor een actieve toepassing van het subsidiariteitsprincipe. Daar straks heeft u melding gemaakt van de vorderingen van het Franse voorzitterschap, onder andere wat betreft het partnerschap met Turkije. Ik had u willen vragen of er in dat partnerschap duidelijk voorzien is dat er een regeling zal komen voor de kwestie-Cyprus en een regeling voor de rechten van de minderheden, de Koerden en de Armenen, zoals gevraagd in de resolutie van het Parlement. Wij zijn er ons van bewust als Groenen dat de uitbreiding absoluut voorrang verdient, maar dat Europa toegerust moet worden om die uitbreiding te kunnen voorzien van de nodige beslissingsorganen. Daarom vragen wij de grootste inspanningen van het Franse voorzitterschap.

2-009

Frahm (GUE/NGL). - Hr. rådsformand, jeg har to spørgsmål til Dem. Hele hovedformålet med regeringskonferencen i Nice er jo de reformer, som skal gøre EU klar til udvidelsen. Da nu formålet med reformerne er udvidelsen, vil formandskabet så af hensyn til at sikre udvidelsen kæde gennemførelsen af reformerne sammen med gennemførelsen af udvidelsen, sådan at det ene ikke realiseres, før det andet er på plads? Det andet spørgsmål: Der er jo en verden uden for EU, og lige nu brænder en del af den ganske voldsomt. I Mellemøsten har vi en situation nu, der truer begge folks fremtid og sikkerhed, og i virkeligheden også, hvis intet gøres, vil komme til at true vores sikkerhed. Vil Rådet, eftersom det ikke kun truer vores sikkerhed, men også fordi det er ved at udvikle sig til en humanitær katastrofe, presse på for at få sendt en *factfindingmission* eller internationale observatører til Israel og Palæstina med henblik på at sikre gennemførelse af FN's resolutioner om en palæstinensisk stat? Jeg mener, at det i virkeligheden er betydelig mere akut end Nice og alle EU's reformer.

2-010

Berthu (UEN). – Monsieur le Président en exercice du Conseil, je vous remercie au nom de mon groupe, comme mes collègues, pour être venu aujourd'hui devant nous et je voudrais vous dire que nous ne mésestimons pas la difficulté de votre tâche à Nice, car les reliquats d'Amsterdam, pour paraître quelquefois anodins, n'en étaient pas moins très difficiles à résoudre. C'est pour cela précisément qu'ils n'avaient pas été résolus à Amsterdam.

Notamment sur la question de la pondération des voix au Conseil, les discussions de ces dernières semaines ont fait apparaître des problèmes dans les relations entre les différents pays, entre les pays de différente taille, et notamment aussi des problèmes sur la parité des voix entre grands États membres. Sous-jacentes, on voit deux conceptions de l'Europe. Une Europe reposant sur ses communautés nationales et, à terme plus ou moins lointain, une Europe reposant sur un peuple européen unifié. Et si on commençait à aller vers la deuxième hypothèse à Nice, donc en allant vers des votes à la majorité de plus en plus nombreux et une majorité reposant de plus en plus sur le chiffre de population des États membres, comment imagineriez-vous qu'en contrepartie on puisse préserver les intérêts spécifiques de telle ou telle communauté nationale ? C'est donc une question sur le droit de veto, mais exactement dans le sens contraire de celle de Mme Maes.

Et une petite question résiduelle : vous avez parlé d'une déclaration sur les services publics, vous avez évoqué ces principes qui me paraissent excellents : dans le Traité, il y a un article 295 sur la propriété qui dit que le Traité ne préjuge en rien du régime de la propriété dans les États membres. Ne croyez-vous pas que cette excellente déclaration, dont vous venez de parler, ne devrait pas déboucher sur un article parallèle disant que le Traité ne préjuge pas le régime des services publics dans les États membres ?

2-011

Dell'Alba (TDI). – Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, merci d'être venu. Je m'associe à tous les autres. J'ai trois questions très brèves à vous poser. La première est celle-ci : j'ai sous les yeux l'article 2 de la loi française autorisant la ratification du traité d'Amsterdam, qui dit ceci : « la République française exprime sa détermination de voir réaliser, au-delà des stipulations du traité d'Amsterdam, des progrès substantiels dans la voie de la réforme des institutions de l'Union européenne, afin de rendre le fonctionnement de l'Union plus efficace et plus démocratique avant la conclusion des premières négociations d'adhésion ». C'est signé : Chirac, Jospin, Védrine et Moscovici. Avez-vous le sentiment, en conscience, que cette espèce d'obligation de résultat, vous pourrez l'atteindre à Nice ?

La deuxième question est que les journaux parlent d'une initiative italo-allemande visant à dire : tout compte fait, si on n'arrive pas à faire à Nice, on pourra très bien faire une nouvelle Conférence intergouvernementale en 2004, en commençant par la présidence belge, et portant sur les mêmes sujets. Comment réagissez-vous à cette initiative ? Est-elle sur votre table ?

Enfin, troisième et dernière question : le bruit court que le président Chirac aurait pensé, aurait même demandé à ses partenaires, la possibilité d'une prolongation de 48 heures du Sommet de Nice. Est-ce une hypothèse plausible ?

2-012

Bonde (EDD). - Hr. formand, vi er nu så langt henne i forhandlingerne om Nice-traktaten, at vi kan dissekere resultatet. For det første flytter Nice-traktaten magt fra lokale enheder, regioner og medlemslande til Unionens institutioner i Bruxelles. Den flytter ingen magt den anden vej. Det er altså mere centralisme og ingen decentralisering. Med en øget centralisme går man stik imod ønskerne fra det store flertal af borgerne i alle EU-lande, også Frankrig. For det andet flytter Nice-traktaten også magt fra vælgere og folkevalgte til embedsmænd og ministre. Det vil sige fra den lovgivende til den udøvende magt. Det er ikke så sært, for folkevalgte og vælgere har en meget beskeden rolle i forhandlingerne. Hovedaktørerne er embedsmændene fra udenrigsministerierne og ambassadører. De kan være fremragende til at repræsentere demokratier, men de kan altså ikke erstatte den demokratiske proces. Mit spørgsmål er: I hvilke lande har vælgere og folkevalgte udtalt, at de ønsker mindre indflydelse til vælgere og folkevalgte og mere magt til embedsmænd?

For det tredje flytter Nice-traktaten magt fra de små landes embedsmænd og ministre til de største landes embedsmænd og ministre. Kommissionen skal sammensættes, så landene ikke længere har sikkerhed for en plads i Kommissionen. Der kan altså opstå situationer, hvor der ikke findes én eneste person i et land, som kan stille et forslag til en ny lov. Stemmerne i Ministerrådet skal omfordeles, så de største lande får flere stemmer, mens de små landes værn i vетоretten samtidig indskrænkes på måske 40 områder.

Det er tre vigtige ændringer i samarbejdet, som er på dagsordenen, og jeg vil gerne spørge, om centraliseringen, afdemokratiseringen og magtforskydningen skal sendes til folkeafstemning. Har rådsformanden en forventning om, at en traktat med et sådant indhold vil kunne vedtages ved folkeafstemninger, og i givet fald hvor? Det land vil jeg gerne besøge.

2-013

Moscovici, Conseil. – Monsieur le Président, je répondrai aux orateurs, dans l'ordre où ils sont intervenus, en commençant par le président Poettering, dont j'ai cru comprendre qu'il s'intéressait peut-être davantage au ministre français qu'à la présidence. Il me pardonnera donc de prendre, une seconde, cette casquette nationale pour lui dire que, alors que nous sommes invités à donner le bon exemple, je crois très sincèrement que la France - je regarde cette délégation qui est vers ma droite quand je suis assis à la présidence - est assez allante sur de nombreux articles. Je pense aux affaires sociales, je pense à la fiscalité, à la cohésion, je pense même aux affaires de justice et aux affaires intérieures. Nous sommes prêts, pour notre part, à avoir une déclaration politique forte et il sera important que d'autres délégations, de pays également conséquents, puissent être participantes à cet accord-là.

Nous avons, pour ce qui nous concerne, je parle de la France, toujours, un tout petit nombre de réserves, en fait nous en avons deux, dont une, qui concerne l'article 133.5. Nous devons être le pays qui en a peut-être le moins. Cela veut dire que la présidence doit prendre ses responsabilités propres, mais il ne faut pas oublier les autres, qui bloquent, de manière souvent plus brutale, des sujets très importants comme la fiscalité, la défense et les coopérations renforcées. Cela pour vous dire, cher Président, qu'il faudra que chacun fasse un effort – quand je dis chacun, je pense à tous, pas uniquement à certains, mais bien à tous.

Pour ce qui concerne la position de la Commission et de l'Italie en faveur de la double majorité, que vous avez mentionnée, ce que je retiens surtout de la délégation italienne, depuis l'origine, c'est qu'elle a mis sur la table un schéma de ré pondération simple des voix, qui paraît à certains excessivement large, mais qui a été un des principaux schémas étudiés. La délégation italienne - j'ai lu les déclarations récentes de M. Amato - s'est surtout signalée depuis le début par son soutien à une solution de ré pondération simple, et nul doute que cette solution sera sur la table. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle sera la solution centrale, mais elle sera un des points d'équilibre possible de la négociation à Nice.

Alors, du courage, merci de nous en souhaiter. Il en faudra à la présidence, mais je crois, et je m'adresse aux parlementaires des quinze pays membres, il nous en faudra à tous. Mais je veux partager avec vous, Monsieur le Président, un point d'accord fondamental. Je préfère, moi aussi, qu'il n'y ait pas de traité de Nice plutôt qu'un mauvais traité de Nice.

(Applaudissements)

Je peux vous assurer que la présidence n'est pas prête à accepter, à Nice, le traité qu'elle a refusé à Amsterdam en tant que délégation nationale. Nous devons tous avoir cet objectif, avec nos préférences politiques, nationales, bien sûr, mais nous devons tous avoir un certain degré d'ambition, c'est très clair.

Je ne peux pas répondre maintenant à Enrique Barón Crespo sur le point de savoir si ce sera le président de la République lui-même qui participera à l'ensemble du débat ou non, mais il est clair que, de toute façon, Hubert Védrine et moi ne le lâcherons pas d'une semelle. Nous serons présents durant tout le Conseil européen de Nice. S'il le fallait, nous pourrions suppléer à cela. Mais encore une fois, c'est fonction de son propre emploi du temps.

Pour ce qui concerne la Charte - je redeviens plus sérieux - je crois qu'il faut faire attention. Je n'ai jamais caché, ici, deux choses.

La première, c'était mon soutien personnel - et la présidence s'est mouillée, là-dessus, comme on dit en français - à une mention de la Charte, à l'article 6 du Traité. Je l'ai souhaité. Je l'ai tenté. Elmar Brok et le professeur Tsatsos peuvent en témoigner, eux qui étaient présents lors de tous ces conclaves. Elmar Brok peut aussi témoigner que plusieurs États membres, pas un seul, mais cinq ou six, se sont déclarés hostiles à cela, l'un d'entre eux allant jusqu'à dire qu'il s'opposerait, dans ces conditions, à la promulgation de la Charte. Soyons clairs, à un moment donné : l'Union est ce qu'elle est, il n'y aura pas de référence à la Charte, à l'article 6, lors du Conseil européen de Nice, et je le regrette.

J'en profite pour dire ici publiquement ce que je disais à Nicole Fontaine, hier. Je comprends que le Parlement européen l'ait souhaité. Croyez que la présidence l'a souhaité également avec ardeur. Faut-il pour autant dévaloriser le travail qui a été fait, y compris par des parlementaires européens, au sein de la Charte, ou considérer que promulguer la Charte, proclamer la Charte, est un acquis très important et bien entendu que, comme on dit parfois chez les socialistes, le combat continue. Moi, je suis plutôt cette approche-là.

(Interruption de M. Cohn-Bendit)

(Rires)

C'est celui d'Enrique Barón Crespo. Je dis parfois, parfois, mais ils n'étaient pas seuls. Il arrive à tout le monde, je le dis à Daniel Cohn-Bendit, de changer de mot d'ordre.

Quant à l'après-Nice, il est évident qu'il sera de nature constitutionnelle, sans aucun doute. C'est très clair.

Pour ce qui concerne M. Haarder, je dirai que, sur la double majorité, le débat a un peu évolué et que plus personne aujourd'hui ne conteste la nécessité de prendre en compte deux critères : d'abord la population, mais aussi le nombre d'États membres. Pour moi, la discussion est aujourd'hui un peu ailleurs, c'est de trouver le bon équilibre dans la repondération, d'une part, et, d'autre part, de traiter les problèmes des groupes de pays. Il y a forcément un problème auquel on pense, c'est l'Allemagne et la France, mais il y en a d'autres, me semble-t-il, pour l'Espagne, pour les Pays-Bas, pour la Suède, et la présidence est tout à fait consciente de cela. Nous allons voir. Ce sera sans doute un des sujets difficiles de ce Sommet.

Pour ce qui concerne l'élargissement, et je réponds en même temps à la question de M. Dell'Alba, c'est vrai que, quand nous avons fait ratifier le traité d'Amsterdam par notre parlement français, nous avons ajouté - ou plutôt le parlement a ajouté, puisque c'est à une initiative parlementaire, je le précise - un article 2 qui disait bien qu'il fallait réformer les institutions avant l'élargissement. À l'époque, cela a paru un peu choquant, mais c'est bien la réalité à laquelle nous sommes confrontés. S'il y a un échec à Nice, ce que je ne crois pas, ce que je ne souhaite pas, ce ne peut pas être sans conséquences sur l'élargissement. C'est clair. C'est toujours la position des quatre personnes que vous avez évoquées, qui seront présentes à Nice pour la délégation française, qui seront même la délégation française au Conseil européen.

Pour le reste, je ne crois pas, honnêtement - nous verrons bien - qu'il faille prévoir trois jours entre Noël et le jour de l'an, et là je réponds également à M. Dell'Alba. Le Conseil européen ne sera pas prolongé de 48 heures, mais nous avons, en fait, un ordre du jour valable pour deux ou trois Conseils européens. Nous avons un ordre du jour « politique étrangère et de sécurité commune » qui est conséquent ; nous avons un ordre du jour « politique économique, politique sociale, politique sociétale » qui est très important. Et nous avons la CIG.

Le président de la République a donc écrit à ses homologues, ce matin, ou hier, je crois, qu'il était fort possible que le Conseil se prolonge jusqu'à dimanche midi. Donc, ce sera sans doute, effectivement, le Conseil le plus long de l'histoire de l'Union européenne. Si, après trois jours et deux nuits de travaux, nous ne parvenons pas à un accord - faut-il penser nous réunir à nouveau entre Noël et le jour de l'an - ce sera probablement que le blocage aura été très important, et donc je suivrai plutôt, à ce moment-là, la logique du président Poettering. Nous risquons fort, si c'est ainsi, d'en reparler sous les présidences suédoise, belge, ou autre, mais pas sans conséquences sur l'élargissement. Je crois que chacun doit avoir cet enjeu-là en tête au moment de prendre les décisions ultimes.

Sur le statut des députés européens, les présidents de groupe qui sont ici savent l'effort que j'y ai consacré personnellement, qu'y a consacré la présidence française, notamment par l'intermédiaire de Pierre Vilmont qui a travaillé abondamment avec Julian Priestley, et l'implication personnelle de votre présidente, Mme Fontaine. J'ai donc provoqué un débat au Conseil « Affaires générales » du 20 novembre. À la suite de ce débat, prenant en compte les positions des uns et des autres, j'ai écrit à Mme Fontaine, qui a transmis ces positions, elle me l'a dit hier, à votre commission juridique. Donc, une prochaine réunion entre le Conseil et la Conférence des présidents élargie devrait avoir lieu en marge de la période de session plénière, mardi prochain. Il faudra, à ce moment-là, je le dis aux présidents de groupe, puisque j'ai l'honneur de me trouver devant eux, que chacun prenne ses responsabilités si on veut aboutir. Je veux en tout cas vous dire, Monsieur Haarder, mais je le dis aussi à tous ici, que s'agissant du Conseil, la détermination est totale. Il y a trois points sur lesquels il nous faut nous rapprocher, où chacun doit faire des efforts. J'espère sincèrement qu'on pourra le faire. La présidence française veut, et voudra jusqu'au bout ce statut.

En ce qui concerne le Parlement européen, qui ne devrait pas, d'ailleurs, être préoccupé essentiellement de ses pouvoirs, mais du rôle de chacune des institutions de l'Union européenne - je sais que c'est le cas d'ailleurs - on ne peut pas dire qu'il n'augmentera pas ses pouvoirs lors de cette CIG. Il va en gagner énormément grâce à la codécision qui sera largement étendue, sans doute à plus de quarante sujets. C'est quand même très important. Grâce à l'article 7, à l'article 230, que j'ai mentionné tout à l'heure, à l'article 300, paragraphe 6, sur les accords internationaux, aux coopérations renforcées dans le premier pilier, où il sera appelé à donner un avis conforme. Donc, comme tous les traités qui ont précédé, ce Traité sera un traité qui marquera l'importance croissante du Parlement européen en tant que colégislateur de l'Union européenne. Il ne s'agit pas, cette fois-ci, de définir l'équilibre entre les pouvoirs, mais de voir comment tous progressent ensemble. Il est clair que, pour le Parlement européen, il y aura une progression.

Pour ce qui concerne Chypre, oui, c'est prévu dans le partenariat avec la Turquie comme un élément du dialogue politique renforcé. D'ailleurs, l'intégralité des conclusions d'Helsinki est reprise, à des titres divers, je ne veux pas être trop technique, dans ce partenariat, d'une façon qui, encore une fois, satisfait et les uns et les autres. Cela vaut pour Chypre, cela vaut aussi pour les relations dans la région.

Je crois avoir répondu à Mme Frahm sur l'élargissement et les institutions. Le lien est évident, il est direct, et nous devons tous avoir en tête que l'enjeu de cette réforme institutionnelle, c'est bien de permettre l'élargissement, et qu'à l'inverse, un échec de la réforme institutionnelle compliquerait l'élargissement. Je ne dis pas qu'il l'empêcherait, mais ce serait sans aucun doute un changement de donne que nous devons mesurer. Mais si on réussit à Nice, par contre, le calendrier sera respecté, parce qu'il restera, à ce moment-là, jusqu'au 1er janvier 2003, deux ans pour faire ratifier le Traité, car il s'agit essentiellement de cela, ce qui est possible. Nous avons fait moins que cela pour le traité d'Amsterdam qui posait d'autres problèmes.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, j'ai bien entendu votre point de vue. Je vous donne simplement deux réponses, à savoir que Javier Solana va participer à la mission des Nations unies sur place, d'une part ; d'autre part, que Hubert Védrine ira, dans les prochains jours qui suivront le Conseil européen de Nice, effectuer la traditionnelle tournée de la présidence au Moyen-Orient pour passer tous les messages utiles et rappeler aussi ce qui a été fait.

À M. Berthu, je redis que le problème essentiel est celui de la remise en cause des regroupements de population tels qu'ils existent à l'heure actuelle. Ce n'est pas seulement un problème franco-allemand. Ce n'est peut-être même pas principalement un problème franco-allemand. Je suis persuadé, je l'ai dit et je le redis ici, que ce sommet de Nice peut échouer, car il est très complexe, qu'il ne doit pas échouer, car il est vital, et qu'en toute hypothèse il n'échouera pas sur un différend franco-allemand. Mais il y a aussi d'autres questions, j'ai parlé de l'Espagne, des Pays-Bas, de la Suède. La présidence est consciente, après la tournée du président Chirac, accompagné soit par Hubert Védrine, soit par moi-même, des demandes des uns et des autres.

Pour ce qui concerne le service public, il y a eu une communication de la Commission, il y a eu débat au Conseil, il y a cette déclaration qui, me semble-t-il, comprend implicitement votre préoccupation, mais je prends cette suggestion pour ce qu'elle est, intéressante. Il faut poursuivre. Cela n'a déjà pas été très simple de parvenir, pour la première fois, à une déclaration qui reconnaisse l'équilibre entre les missions d'intérêt général et le marché intérieur, et même la compatibilité entre les deux, et je prends cela plutôt comme un bon signe d'évolution.

Pour ce qui concerne M. Dell'Alba, je crois avoir répondu à deux de ses trois questions, donc je prends maintenant la troisième. C'est vrai qu'il y a l'idée de 2004, mais ce n'est pas un *left-over* de Nice, c'est un débat sur l'après-Nice. C'est essentiellement une demande allemande d'avoir un traité, je le dis au passage à M. Bonde, ou une CIG, ou une réflexion, en tout cas, qui permette de traiter de la réécriture des traités et de la répartition des compétences. Autrement dit, de répondre à la question que nous nous posons tous, qui est : qui fait quoi ? Car je ne crois pas, Monsieur Bonde, qu'on puisse dire que l'Europe qui se fait soit une Europe pour le centralisme, pour le fonctionnaire. L'Élu que je suis respecte infiniment les fonctionnaires.

Et j'en profite d'ailleurs pour remercier tous les fonctionnaires qui ont contribué à cette présidence, qu'ils soient de la Commission, du Conseil, du Parlement, parce qu'ils ont fait un travail absolument considérable. Quand on est au banc d'une délégation, on ne le mesure pas ; quand on est à la présidence, on s'en rend compte, et je crois qu'il faut encore une fois les remercier. Je ne parle pas de mes propres collaborateurs, car je ne veux pas être trop long, mais tout le monde a beaucoup, beaucoup travaillé. Il n'empêche que, quelle que soit la tâche des fonctionnaires, et elle est fondamentale, ce sont des élus et des politiques qui prennent les décisions dans l'Union européenne, qui s'efforcent de le faire, avec cet équilibre original entre les nations et l'Union qui est la marque de notre Union européenne.

Pour ce qui concerne le rôle entre les petits et les grands, j'ai déjà répondu plusieurs fois à cette question. Ensuite, si Traité il y a, et j'espère qu'il y aura Traité, il reviendra à chacun de le faire ratifier selon ses propres règles constitutionnelles. Il paraît que dans certains pays, il y a souvent des référendums. Peut-être que vous les connaissez.

(Rires)

* * *

2-014

Brok (PPE-DE). - Herr Präsident! Ich werde hier die Gelegenheit wahrnehmen, der Präsidentschaft, insbesondere Pierre Moscovici, dafür zu danken, dass wir als Vertreter des Parlaments gerade unter der französischen Ratspräsidentschaft so gute Arbeitsbedingungen gehabt haben, wie wir sie vorher in einer vergleichbaren Runde nie hatten. Das schließt natürlich nicht aus, dass wir in einzelnen Punkten Kritik zu üben haben. Allerdings muss ich ihm Recht geben, dass es bei der Charta der Grundrechte in Artikel 6.2 bisher nicht an der französischen Ratspräsidentschaft gescheitert ist, aber vielleicht kann man es dennoch weiterhin als Option für Nizza auf dem Tisch lassen, um die eine oder andere Delegation noch zu überzeugen.

Für uns waren in der Verhandlungsführung in der letzten Zeit zwei Dinge als Messlatte wichtig: eine wesentliche Ausdehnung der qualifizierten Mehrheitsentscheidung in den entscheidenden Bereichen wie Soziales, Strukturfonds, Rechts- und Innenpolitik, Handels- und Steuerpolitik. Ich glaube, wenn es dort nicht gelingt, einen entscheidenden Durchbruch zu erreichen, wird es sehr schwierig, die Erweiterungsfähigkeit der Europäischen Union anzuerkennen. Das Zweite ist die Ausdehnung des demokratischen Rechts des Parlaments oder, besser gesagt, die Reduzierung des demokratischen Defizits. Auch hier möchte ich anerkennen, dass die französische Ratspräsidentschaft in den letzten Wochen wirklich gute Anstrengungen unternommen hat, aber wir haben drei Bereiche, auf die Herr Moscovici auch schon zu sprechen kam, nämlich die Bereiche 181 bis 279 und 133. Dort würde, wenn die qualifizierte Mehrheitsentscheidung nicht eingeführt würde, ein neues Defizit entstehen, das hier bisher nicht vorhanden war. Da wir in den Bereichen 279 und 181 schon die Haushaltsrechte haben, müsste es leicht sein, auch hier bei den Regulierungen die Zuständigkeiten mit einzufügen. Vielleicht kann sich da ja in den letzten Tagen noch etwas bewegen. Wir haben dabei noch einige Altlasten, die auch angesprochen wurden, wie Wettbewerb und Landwirtschaft. Wenn ich mir anschau, dass wir bisher, wenn es um die Landwirtschaft ging, immer von den heiligen Kühen gesprochen haben und jetzt mehr von den verrückten Kühen sprechen, dann ist vielleicht zu sagen, dass die Ereignisse im Zusammenhang mit BSE zeigen, dass die Agrarminister nicht das Monopol haben dürfen, dass hier demokratische Kontrolle eingeführt werden sollte und dass es wichtig ist, auch hier die Mitentscheidung des Europäischen Parlaments einzuführen.

2-015

Τσάτσος (PSE). – Κύριε Πρόεδρε, υπογράφω και εγώ τις ευχαριστίες του συναδέλφου του κ. Brok προς τον κ. Moscovici για την καλή μας συνεργασία και εντοπίζω την παρατήρησή μου εις το πρόβλημα της ενισχυμένης συνεργασίας. Εκεί το Κοινοβούλιο ζήτησε να εκφράζει τη σύμφωνη γνώμη του και στους τρεις πυλώνες. Τελικά περιοριστήκαμε στον πρώτο πυλώνα. Μπήκε μια μορφή σύμφωνης γνώμης, αλλά με έναν απροσδόκητο περιορισμό, μόνο στις περιπτώσεις που ισχύει το άρθρο 251. Πιστεύουμε ότι αυτό είναι δώρον άδωρον, διότι πραγματικά εδώ, σε πολύ βασικές περιπτώσεις εφαρμογής του θεσμού της ενισχυμένης συνεργασίας, δεν θα έχουμε τη νομομοιοποιητική, δηλαδή τη δημοκρατικά αναγκαία σύμπραξη του Κοινοβουλίου.

Κύριε Πρόεδρε του Συμβουλίου, είπατε απαντώντας σε έναν πολιτικό αρχηγό ότι δεν πρέπει να ανησυχούμε, εμείς το Κοινοβούλιο, για τα δικαιώματά μας. Εδώ θα ήθελα να άρω μια παρεξήγηση. Τα δικαιώματα του Κοινοβουλίου δεν είναι υπόθεση του Κοινοβουλίου, αλλά είναι ποιοτικές προϋποθέσεις για τον δημοκρατικό χαρακτήρα όλης της έννομης τάξης. Και μια δημοκρατία κρατιέται, άρα και η Ευρωπαϊκή Ένωση ως δημοκρατικό μόρφωμα κρατιέται όταν η ανησυχία για τα δικαιώματα του Κοινοβουλίου δεν είναι ανησυχία του Κοινοβουλίου μόνον, αλλά και ανησυχία της εκτελεστικής εξουσίας, ανησυχία της Επιτροπής, ανησυχία του Συμβουλίου.

Δεν προσωποποιούμε αλλά, διεκδικώντας αυτή μας τη σύμπραξη εδώ και στα θέματα που ανέφερε ο κ. Brok, υπερασπιζόμαστε τη δημοκρατική ποιότητα όλης της Ευρωπαϊκής Ένωσης και κανένα συνδικαλιστικό δικαίωμα των βουλευτών.

* * *

2-016

Ilgenfritz (NI). - Herr Ratspräsident! Als Österreicher war ich natürlich sehr betroffen von der Verhängung der Sanktionen gegen Österreich. Glauben Sie nicht, dass in diesem Zusammenhang auch Frankreich durch die Nichtbeachtung eines demokratischen Wahlergebnisses und die rechtswidrige Auslegung der Verträge Zeit verloren hat, wertvolle Zeit, die jetzt fehlt, damit dieser Gipfel positiv abgeschlossen werden kann? Abschließend würde es mich auch persönlich interessieren, ob es tatsächliche Gründe gibt, dass Sie Österreich nicht besuchen wollen.

2-017

Theato (PPE-DE). - Herr Ratspräsident! Während Ihrer letzten französischen Ratspräsidentschaft haben Sie sich für den Schutz der finanziellen Interessen der Europäischen Union eingesetzt und haben ein Übereinkommen auf den Weg gebracht, das bisher leider nicht in Kraft getreten ist, also wirkungslos ist. Es liegt jetzt ein Vorschlag des Parlaments - von ihm schon länger -, aber auch von der Kommission auf dem Tisch, um den Schutz der finanziellen Interessen durch die

Schaffung eines europäischen Finanzstaatsanwalts zu verstärken. In Ihrem Papier finde ich bisher nichts dazu. Meine Frage: Werden Sie diesen Vorschlag in Nizza auf den Tisch legen, und werden Sie ihn unterstützen?

2-018

Corbett (PSE). – Monsieur le Président, je me réjouis de ce qu'a dit le président en exercice à propos de l'article 230 sur le rôle du Parlement. Ma question porte sur la codécision pour le Parlement. Je cite ce que vous avez dit sur l'extension du vote à la majorité qualifiée : « Accord ambitieux, qui devra aussi, bien sûr, dans la plupart des cas, prévoir une application concomitante de la codécision et de la majorité qualifiée ». C'est très bien, mais qu'en est-il des domaines qui sont déjà du domaine de la majorité qualifiée ? Quelqu'un a cité l'agriculture, il y en a une douzaine d'autres. Seront-ils aussi mis en codécision ?

Deuxième question : qu'en est-il de la répartition des sièges au Parlement européen entre les États membres ? Y aura-t-il une adaptation, de préférence en deux phases, pour 2004 et pour 2009 ?

2-019

Clegg (ELDR). – Mr President, a specific question on Article 133. Mention has been made of the French government's reluctance to extend QMV to services and intellectual property. I do not want to focus on that now since you know our position.

I want to ask two very particular questions about the role of this Parliament in trade policy. Firstly, can you explain to us why there seems to be no systematic discussion whatsoever in the IGC of our request to have greater parliamentary scrutiny over EU trade policy? As you know it is a great anachronism that a policy that was communitarised back in the 1950s is still so arcane, so technocratic and so removed from serious parliamentary scrutiny?

Second question: if we do not have increased parliamentary scrutiny of trade policy, how do you propose the European Union can continue with any credibility to lecture others about the need to increase transparency in Geneva and the WTO? I do not know how we can lecture others on transparency when we are so woefully lacking in that department ourselves.

2-020

Mann, Erika (PSE). - Herr Ratspräsident! Meine Frage schließt sich direkt an die Ausführungen meines Kollegen Clegg an: 133. Der Rat - und besonders einige Mitgliedstaaten, wie ich immer sage - verhält sich an dieser Stelle wie ein scheues Reh. Kompetenzausdehnung ist notwendig für das Parlament und für die Kommission. Sie müssen die Ausdehnung vornehmen in den Bereichen Dienstleistungen, geistiges Eigentum und Investitionen. Es wird eine Ironie sein, wenn sie das nicht tun. Sie werden damit nur erreichen, dass sie starke Gegner haben, in der nächsten Welthandelsrunde und auch in anderen Handelsverhandlungen; mein Kollege Clegg hat darauf verwiesen. Schauen Sie sich nur das amerikanische Parlament an, wie stark es ist! Alles, was Sie erzeugen, ist ein Vakuum. Sie werden nicht mehr Rechte bekommen, wenn Sie sich an dieser Stelle für die nationalen Parlamente verweigern. Sie erzeugen lediglich ein Vakuum!

2-021

Dimitrakopoulos (PPE-DE). – Monsieur le Président, je voudrais encore une fois remercier M. le Ministre pour sa présence et sa coopération et lui souhaiter le succès pour le sommet de Nice.

J'ai deux questions à poser.

Première question, je voudrais savoir s'il existe une exception pour le transport maritime dans le domaine de la politique commerciale et quelle est cette exception si elle existe.

Seconde question, peut-être ai-je mal compris en analysant la question des relations de la Turquie avec l'Union européenne. Vous avez mentionné la question de Chypre ; je voudrais savoir, si c'est possible, comment la question de Chypre est mentionnée ? Est-ce qu'il est bien clair que c'est une condition pour le chemin européen de la Turquie ?

2-022

Moscovici, Conseil. –Je voudrais d'abord remercier MM. Brok, Tsatsos et d'autres parlementaires de leurs remerciements, puisqu'ils ont pu dire qu'ils n'avaient jamais eu des conditions de travail pareilles. C'est mon avant-dernière prestation devant vous, en tout cas c'est la dernière dans cette formation. Je veux vous dire le très grand plaisir que j'ai eu à travailler, à la fois avec vos représentants au sein de la CIG, et puis avec les commissions, présidents de groupes, etc.

Il m'est arrivé d'avoir l'impression, pendant cette présidence, d'être transformé en une sorte de stéréotype national. Vous savez bien que, quand on parle des idées reçues, on s'aperçoit que, paraît-il, l'Italien est rusé, l'Allemand, rigoureux, l'Espagnol, ombrageux et, paraît-il, le Français, arrogant, et donc j'ai été moi-même transformé en cela. Je suis heureux de voir que devant ce Parlement européen où je suis venu vingt fois avec beaucoup de plaisir, ce n'est pas l'image que je laisserai.

Et j'en profiterai, puisque le président Poettering est devant moi, pour lui répondre enfin à une question qu'il m'avait posée en séance et qui s'est répandue comme une traînée de poudre dans toute la presse allemande, depuis lors : quel était le livre que je lisais quand il m'a apostrophé ? Je peux le dire publiquement, c'était l'annuaire du Parlement européen, Président, parce que – je n'ai pas le plaisir de vous connaître tous – et donc je le consultais pour voir quelle était la liste des parlementaires inscrits, pour pouvoir ensuite leur répondre de façon individualisée. J'espère que, maintenant, vous me le pardonnerez, mais il n'empêche qu'il en est resté, notamment dans la presse de votre pays, l'impression lamentable d'un ministre capable de lire des romans policiers pendant que le président du groupe PPE s'exprimait, alors qu'il ne s'agissait absolument pas de cela.

(Rires)

Pour le reste, j'espère vous avoir montré les qualités intellectuelles qui me permettent, à la fois, de consulter un annuaire et d'écouter vos propos.

J'en termine avec cette évocation rétrospective et j'en reviens à des questions plus sérieuses, notamment la question d'Elmar Brok sur la politique agricole commune. Sur l'extension de la majorité qualifiée à l'agriculture, la CIG a décidé assez tôt de se limiter aux cas nouveaux de majorité qualifiée, et pas à un effet rétroactif. Je comprends que vous le regrettiez, Cher Président Brok, mais ce fut le choix de la CIG et ce sera donc ce qui sera entériné à Nice. Là-dessus, les choses sont claires, elles sont déjà décidées.

À M. Tsatsos, je réponds sur la coopération renforcée par un petit rappel, à savoir que le rôle du Parlement européen dans le premier pilier a été refusé à Amsterdam, et donc si nous décidons de donner un rôle au Parlement européen dans les deux piliers, à l'occasion des coopérations renforcées, je crois qu'il ne faut pas faire la fine bouche, car ce serait un changement important et un progrès par rapport aux dispositions habituelles du Traité.

Pour ce qui concerne M. Fritz et les sanctions autrichiennes – je ne veux pas revenir sur toute cette histoire-là – je rappellerai simplement que la présidence a agi avec célérité après le rapport des Sages, qu'elle a pris ses responsabilités, que la présidence s'efforce de compléter le Traité avec un article 7 qui institue une procédure de surveillance et d'alerte, avec laquelle, d'ailleurs, le gouvernement autrichien est d'accord. Après, chacun évaluera politiquement quel a été l'impact des sanctions, quel est l'avenir de tout cela ; je ne veux pas me prononcer davantage ; je peux vous assurer que, pour ma part, j'adore l'Autriche, les Autrichiens, même si je ne me sens pas toujours en sympathie avec tel ou tel parti qui appartient au gouvernement de ce pays. Mais je retournerai, comme je le faisais chaque année, à Salzbourg, bien volontiers, seulement, la politique c'est autre chose.

Pour ce qui concerne la question de Mme Theato sur le procureur européen, on a été obligé de constater qu'il y avait une majorité importante, de neuf États membres, contre, je crois et, en réponse à cela, la Commission envisage une déclaration pour l'avenir. Je peux vous dire que la présidence va appuyer cette demande, mais elle se trouve aussi confrontée à une situation au sein du Conseil.

À Richard Corlett, je ne peux que répéter que, s'agissant de la codécision on agit au cas par cas, mais que, malgré tout, la règle générale c'est l'extension de la codécision dès lors qu'il y a majorité qualifiée, et pour ce qui est des sièges au Parlement européen, je peux lui confirmer effectivement qu'il y aura une adaptation en deux phases, mais il me semble que c'est un sujet dont on a peu parlé jusqu'à présent et qui finalement pourrait être plus important qu'on ne le croit lors de la négociation de Nice. En effet, on parle toujours de la pondération des voix au Conseil mais on peut aussi estimer, peut-être, qu'il y a une pondération des sièges au Parlement européen. Je glisse, juste, cette petite notation, qui n'est jamais apparue jusqu'à présent, mais il m'a semblé, à l'occasion, par exemple, de la tournée du chef de l'État comme Président du Conseil européen, que quelques délégations n'y accordaient pas finalement un intérêt si mineur, ce qui prouve la très grande importance de ce Parlement pour qui en douterait, mais il n'y a personne, ici. Affaire à suivre. On parviendra, je crois, à un accord, s'il y a un accord à Nice.

C'est une question plus importante que je ne le pensais, pas en soi, mais dans la négociation européenne.

Pour ce qui concerne le rôle du Parlement européen en matière de commerce extérieur - et je réponds là à M. Clegg, et aussi à Mme Mann - la question de savoir à quel moment on passera à la majorité qualifiée. C'est un débat très difficile. Il faudra voir ce qui se passe à Nice. S'agissant du 133.5, puisque c'est là-dessus que vous m'interrogez, je vous confirme effectivement qu'à ce jour la délégation française a des réticences fortes, justement parce qu'il lui semble qu'il faut préserver l'unanimité sur une partie des services, notamment sur la culture, parce que c'est une façon de défendre notre identité culturelle. La question fera partie du débat, je ne vous apprends rien là-dessus, car c'est un sujet politique, je l'ai dit. C'est le sujet, en fait, sur lequel la délégation française a des réserves, mais elle n'est pas seule, et j'en profite pour répondre à M. Dimitrakopoulos, puisqu'il y a effectivement une demande d'exception qui a été faite pour le transport maritime, dans le cas du 133.5, par la Grèce, mais aussi, je crois, par le Danemark. Cela prouve que les choses sont un peu plus compliquées et un peu moins caricaturales qu'on ne le dit parfois.

Le problème que nous avons avant Nice, ce n'est pas qu'il y ait des difficultés, c'est que chacun a des difficultés qui ne sont pas les mêmes que celles d'un autre; et c'est là toute la difficulté du paquet. Pour ce qui est de Chypre, nous avons repris, stricto-sensu, au mot près, les conclusions de Helsinki, qui sont un élément du dialogue politique renforcé, tel que nous l'avons adopté à Helsinki, et je parle bien des conclusions et non pas de telle ou telle interprétation. Cela a donné lieu, vous vous en doutez bien, à des discussions approfondies avec le gouvernement grec qui, je crois, s'est battu avec exigence sur ce sujet-là. Je le répète, il s'agit d'être, tout à fait exigeant avec la Turquie sur l'ensemble des décisions qu'elle doit prendre pour aller vers les valeurs européennes, et en même temps de mettre en place les instruments de coopération dont elle a besoin. Les Quinze nous ont tous reconnus, donc la Grèce aussi, la candidature turque. Il faut jouer le jeu de cette façon-là, je crois, c'est-à-dire considérer que beaucoup de progrès sont à faire. Ce n'est pas une candidature virtuelle que nous gardons dans l'antichambre, mais une candidature que nous traitons sérieusement, avec exigence, avec honnêteté.

Voilà un peu l'esprit dans lequel nous avons travaillé.

* * *

2-023

Van Orden (PPE-DE). – Mr President, Mr Moscovici, can I just focus on the question of reinforced cooperation. I wonder if you can give some indication of what key areas you would like to see taken under this particular procedure.

Many apparently want to see reinforced cooperation under the qualified majority voting procedure. You mentioned defence. If defence were included as an aspect of reinforced cooperation, that implies that defence too would be dealt with under qualified majority voting.

I wonder if you could give some indication of what the French position is on this particular question?

2-024

Αλυσανδράκης (GUE/NGL). – Κύριε Πρόεδρε, για την Παλαιστίνη θα ήθελα να κάνω μια επιπλέον ερώτηση. Επειδή ήμουν εκεί πριν από δυο εβδομάδες, ως μέλος της αντιπροσωπείας της Ομάδας της Αριστεράς, φοβάμαι ότι οι καλές υπηρεσίες του κ. Σολάνα και οι επισκέψεις του κ. Βεντρίν δεν αρκούν για να αντιμετωπίσουν το πρόβλημα, που είναι διπλό.

Πρώτο είναι η γενοκτονία σε βάρος του παλαιστινιακού λαού που γίνεται από το κράτος του Ισραήλ και δεύτερο η εφαρμογή, επιτέλους, των αποφάσεων του Συμβουλίου Ασφαλείας των Ηνωμένων Εθνών. Έχει την πρόθεση το Συμβούλιο να πιέσει το Ισραήλ, ώστε από την μια μεριά να σταματήσει την γενοκτονία και από την άλλη μεριά να εφαρμόσει τις αποφάσεις του Οργανισμού των Ηνωμένων Εθνών;

2-025

Duff (ELDR). – Mr President, can I refer for a third time to the charter. Granted that it is not going to be inserted in the Treaty, granted that it is not going to be a reference in Article 6 and it will not appear as a protocol in the Treaty, would the presidency propose that the charter should appear as a declaration? Would the presidency involve invite signatures from the other Members to ensure that the charter is at least published inside the Treaty as a declaration. If we proclaim it solemnly, then we can also declare it. There is probably a nuance between proclamation and declaration but I would be very grateful if the President could clarify that for me.

2-026

Carnero González (PSE). – Señor Presidente, me gustaría que el Sr. Moscovici nos precisara un asunto que ha tocado en una de sus últimas intervenciones: el día después de Niza. Sea cual sea el resultado de esta Cumbre, va a haber afortunadamente un día después, y este Parlamento, la semana pasada, pidió que ese día después sea la apertura de un proceso que termine abocando, por un método distinto al de la CIG, a una Constitución Europea, término utilizado, por cierto, por el Presidente Chirac.

A mí me gustaría saber si, más allá de los propósitos alemanes, la Presidencia tiene pensado poner sobre la mesa una propuesta concreta sobre cómo avanzar después de Niza y si está de acuerdo con la dirección explicitada por este Parlamento en la Resolución aprobada la semana pasada.

2-027

Maij-Weggen (PPE-DE). – Voorzitter, ik heb vier vragen. In de eerste plaats het Handvest. Wanneer dat een proclamatie over een verklaring wordt, wat voor betekenis heeft dat dan? Ik neem aan dat journalisten ook nadien, maar ook de publieke opinie aan u zullen vragen: wat voor betekenis heeft dat? Kunt u daar nu al iets over zeggen? Ten tweede, u hebt gezegd, ik heb dat althans opgetekend uit uw mond, dat er zo'n veertig artikelen naar de gekwalificeerde meerderheid gaan. Mijn vraag is: bij hoeveel van die artikelen zal ook de co-decisie worden ingevoerd? Wat is uw verwachting? Bij welke verwacht u dat juist niet? Mijn derde vraag gaat over de stemweging. Duitsland heeft, als ik het goed heb bijgehouden, 82 miljoen inwoners en Frankrijk heeft 60 miljoen inwoners. Is het zo gek dat Duitsland zegt dat het iets meer stemmen in zijn stemweging wil hebben? Dat is toch een kwestie van democratie. Nederland heeft 16 miljoen inwoners en België 10. Dat is nogal een

verschil. Waarom zou Nederland niet naar zes stemmen mogen en België naar één.

(Spreker wordt onderbroken door de voorzitter)

2-028

Harbour (PPE-DE). – Mr President, as a member of the Legal Affairs and Internal Market Committee I would like to commend Mr Moscovici for his interest in the internal market.

We had a very successful forum, and the point I want to raise is that the key issue that was raised by the SMEs is the inadequate and poor transposition and inconsistent operation of Member States. Now, can he say from his experience how he feels this problem can be solved? Could he pass the file on to his successor to get something done about it?

Can I remind him that on one of his 30 visits to the Internal Market Committee he assured me personally that he would set an example by making a determined effort to clear up some of France's deplorable record in transposing single-market directives. This was further illustrated by last week's scoreboard. Can he tell me what progress he has made in the last six months since he came to our committee?

2-029

Moscovici, Conseil. – S'agissant d'abord de la question de M. Van Orden sur les coopérations forcées, on est obligé de constater qu'en matière de défense, de toute façon, l'existence même de coopération renforcée est très contestée. Par conséquent, aujourd'hui, je ne peux pas dire qu'il y aura, ou s'il y aura, accord sur ce point. Il n'est pas sûr, malheureusement, que ce sera retenu, mais, en tout état de cause, si cela était le cas, je crois que ce serait à l'unanimité.

En ce qui concerne la question de M. Alyssandrakis sur la Palestine, je crois que nous devons peut-être, les uns et les autres, faire des économies sur le mot génocide. Il est des cas où c'est justifié, il en est d'autres où cela l'est peut-être moins. Donc, on doit avoir des débats un peu plus sereins, peut-être, sur ces questions, même s'il ne s'agit pas d'ignorer tel ou tel problème, et le conflit israélo-palestinien est, bien sûr, un conflit d'une gravité qui nous touche tous. Pour le reste, je peux vous dire sérieusement, sur le fond, que notre position a toujours été la défense des résolutions de Nations unies, et c'est ce que nous répéterons au cours de la tournée de la présidence au Proche-Orient qui suivra le Conseil de Nice.

À M. Duff, qui a beaucoup travaillé sur la Charte, je dirai que celle-ci sera probablement dans la prémisses, avec l'idée de réfléchir à une insertion dans le Traité pour plus tard. Il faudra peut-être aussi que certains pays que vous connaissez avancent un peu sur ce sujet. J'espère que nous parviendrons déjà à l'inscrire dans les conclusions et que personne ne dira : « voilà, la charte est proclamée ; on s'en tient là pour solde de tout compte. » Donc, il faut un effort de conviction général, et la présidence est prête à faire le sien. En tout cas, la Charte sera publiée, après promulgation, en annexe aux conclusions du Conseil européen. Telle sera sa place.

Pour ce qui concerne le Traité de Nice - je réponds là à M. Carnero González - si on a un accord, bien sûr, ensuite il y aura une mise en forme par les juristes du Conseil, et puis signature au premier trimestre. Cela c'est pour le Traité lui-même.

Pour l'après-Nice, il sera confié aux présidences suivantes, sur la base des conclusions qui seront adoptées à Nice. On peut avoir, à ce propos, je le dis depuis quelque temps, quelques idées, des pistes, traiter de la subsidiarité d'abord. Qui fait quoi ? C'est l'idée allemande effectivement qui passe peut-être par une future conférence intergouvernementale sur la répartition des compétences. Il y a ce qui concerne la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Je continue de penser qu'il faudra l'intégrer un jour, en tout cas je souhaite que la question puisse être posée.

Dans les conclusions, il y a l'insertion de la défense dans le Traité, il y a la réorganisation du Traité, bref il y a tout le chantier constitutionnel.

Simplement, ce que je veux dire, c'est que la présidence n'a pas souhaité que l'on parle de l'après-Nice avant Nice, pour une raison logique qui n'est pas que chronologique, qui est simplement que nous ne souhaitons pas dévaloriser, par avance, les résultats du Traité ; réussissons d'abord un bon sommaire et en fonction de ces résultats nous pouvons nous projeter avec plus de succès sur l'avenir.

Ce n'est pas la présidence qui sera réticente à l'ambition pour l'après-Nice, je le dis. Après, n'oublions que notre travail est un travail à quinze. Tout le monde dit : « La présidence, la présidence, la présidence », mais la présidence fait ce qu'elle peut en jouant deux rôles : donner des lignes d'action, et puis faire des compromis. Nous voulons maintenir l'ambition la plus élevée possible et sur ce sujet nous n'avons pas, pour ce qui nous concerne, de pudeur ni de réticence.

À la question de Mme Maij-Weggen, je répondrai d'abord sur la Charte que sa signification est fondamentale, que c'est, enfin, le grand texte sur les valeurs dont nous avons besoin. C'est une forme d'acquis moral et politique de l'Union européenne et je crois qu'il faut que nous disions tous, notamment ceux qui ont beaucoup travaillé sur ce sujet - je vois là M. Méndes de Vigo qui s'est beaucoup investi dans cette affaire-là - que même si, malheureusement, nous n'obtenons pas la référence à l'article 6, cette réalisation en soi et cette proclamation, par les trois institutions, est un beau succès pour

l'Union européenne. Comme on le dit en français : « Ne boudons pas notre plaisir ». Bien sûr, il est incomplet, mais le plaisir est rarement complet ; il y a souvent des contraintes. Voilà donc ce qu'est la bonne signification de la Charte pour moi.

Autre sujet dont vous avez parlé, le décrochage franco-allemand : c'est un sujet délicat. Pour ce qui concerne la démographie, vous avez entièrement raison, et je ne saurais nier qu'il y a plus d'Allemands que de Français aujourd'hui, c'est clair. Je comprends très bien cette demande allemande, je ne la critique en rien, elle peut être formulée. Simplement, entre la France et l'Allemagne, et dans la naissance de la construction européenne, il y a une histoire un tout petit peu particulière, tout de même marquée par ce qu'on sait, une guerre mondiale. C'est quand même ce couple franco-allemand - on n'en parle pas parce que ce sont des puissances - qui a été à l'origine de la construction européenne.

En 1950, quand on a décidé de lancer la première Communauté, celle du charbon et de l'acier, Jean Monnet, qui était le négociateur français, était allé voir le chancelier Adenauer et lui avait dit, selon ses mémoires que je cite, mais pas textuellement : « Écoutez, Monsieur le Chancelier, ce qu'il faut, c'est panser les séquelles de la guerre, et faire en sorte que nous considérons - c'est un problème politique, éthique, philosophique - que la France et l'Allemagne doivent avoir le même nombre de voix au Conseil, quelle que soit la population de nos deux pays. Il citait le cas où la France inclurait ou pas ce qu'on appelle « l'Union française », c'était l'époque des colonies africaines - et le cas où l'Allemagne serait ou non réunifiée, ce qui est le cas aujourd'hui. Je signale d'ailleurs qu'en 1950, il y avait à peu près 42 millions de Français pour 54 millions d'Allemands. C'était 43 millions et 57, en 1957, lors du traité de Rome. Cela fait donc longtemps qu'existe cette différence de population, la proportion n'ayant guère changé, au fond, aujourd'hui. Par conséquent, nous, nous restons - je parle de la France - sur l'idée que cette égalité totale et perpétuelle dont parlait le chancelier Adenauer lui-même est un des fondements de la construction européenne.

On peut penser différemment ; encore une fois je le comprends, je le conçois, mais il s'agit là de quelque chose de beaucoup plus profond que la référence à quelques chiffres. Voilà ma réponse. Nous verrons bien ce qui va se passer à Nice, encore une fois je ne peux pas nier que le sujet soit sur la table, d'autant qu'il n'est pas seulement - et vous avez eu raison de l'évoquer, là je reviens au problème néerlandais - pas seulement franco-allemand, mais qu'il peut concerner les Néerlandais et les Belges, les Suédois et d'autres, avec le cas particulier de l'Espagne qui se réclame de textes qui ont été pris lors de précédents Conseils européens. Donc, encore une fois, la France, en présidence, est très consciente de ce problème que posent des différents regroupements de pays.

Enfin, à M. Harbour, je dirai que, en tant que ministre des Affaires européennes depuis trois ans et demi et m'étant trouvé à la présidence du Conseil « Marché intérieur », je n'éprouve pas un sentiment de fierté particulière devant le palmarès de mon pays en matière de transposition de directives, je le confesse. Des efforts ont été faits par ce gouvernement, qui a notamment défini un nouveau système de textes groupés, qu'on appelle « diverses dispositions d'harmonisation communautaire », qui s'est efforcé aussi de faire transposer cinquante directives à la fois par ce qu'on appelle chez nous des ordonnances, c'est-à-dire par une habilitation législative au gouvernement. Je constate malheureusement que ce débat - qui doit d'ailleurs se dérouler en ce moment même à l'Assemblée nationale - se passe plus ou moins bien, parce que le Parlement considère qu'il s'agit là pour lui d'une dépossession. Nous sommes donc confrontés à des problèmes de calendrier parlementaire, que ceux qui ont été parlementaires, ou qui ont travaillé dans un parlement national, connaissent bien. Je peux toutefois vous assurer de notre volonté politique. J'aurai très sincèrement préféré que la France ne soit pas avant-dernière ex-aequo dans ce palmarès du marché intérieur ; j'espère que, sous présidence suédoise, nous constaterons que nous avons amélioré notre « rating », comme on dit à Londres.

* * *

2-030

President. – In conclusion, I would like to thank Mr Moscovici for two things; firstly, for the initiative that he has created of the Council reporting to Parliament between the General Affairs Council and the Heads of States and Government meeting, but secondly, and perhaps more importantly, for the excellent cooperation we have had over the last six months with the French presidency. Thanks are due to many people, but Mr Moscovici's role has been particularly significant.

(Applause)

2-031

Moscovici, Conseil. – Nous nous revoyons encore la semaine prochaine, le 12, pour les résultats de Nice. Malgré tout, ce n'est pas un adieu.

2-032

(The meeting closed at 4.35 p.m.)